



Changement d'adresse

Par Veronique79

Bonjour,

Je vais déménager le 3 août 2024, je signe chez le notaire la veille.

Quand dois-je faire mon changement d'adresse aux différentes administrations ? sécu, edf, impôts, assurances, etc

Merci

Par Henriri

Hello !

Ca dépend...

Faites votre changement d'adresse à la poste courant juillet (ainsi vous recevrez tous vos courriers papiers à la nouvelle adresse à la date choisie même sans avoir signalé votre nouvelle adresse à vos interlocuteurs habituels) :
[url=https://www.laposte.fr/changement-adresse-demenagement-reexpedition]https://www.laposte.fr/changement-adresse-demenagement-reexpedition[/url]

Pour les autres services "matériels" (électricité, accès internet...) prenez les devants pour gérer la continuité des services. Renseignez-vous auprès de vos fournisseurs sur leurs modalités pratiques...

Ne tardez pas pour vos assurances, et n'oubliez pas votre carte grise...

Pour le reste (SS, mutuelle...) rien ne presse vraiment (puisque vous recevrez leurs courriers et leurs courriels). Par exemple pour les impôts c'est typiquement lors de la prochaine déclaration des revenus que vous aurez à déclarer votre nouvelle adresse. Mais vous pourrez déjà actualiser votre déclaration d'occupation de vos bien dans votre "espace particulier" sur le site des impôts.

A+

Par Veronique79

Merci à vous.